

RAPPORT D'ACTIVITES 2013

LEADER 2007 - 2013



Contact :
GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion
tél. 02.96.48.66.33 – fax 02.96.48.73.07
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

Rappel des objectifs

Objectifs généraux :

Le Pays du Trégor-Goëlo (PTG) est un territoire multiple, à la fois rural, littoral et urbain par ses deux pôles que sont Lannion et Paimpol. Espace reliant l'Armor et l'Argoat, il est marqué par la variété de ses paysages et la diversité de son économie. Sa notoriété et son attractivité reposent sur différents atouts et sur la capacité des acteurs locaux à préserver et à valoriser cette diversité historique, économique, culturelle et sociale.

Néanmoins, le territoire n'en est pas moins fragilisé. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- la multiplicité des activités exercées, qui engendrent de ce fait une hausse du foncier et des concurrences entre les usages qui s'y déroulent ;
- son hétérogénéité : une forte concentration du système économique local sur la zone urbaine et littorale au détriment de l'espace rural ;
- la demande croissante de services des personnes âgées et des nouveaux arrivants : installation de jeunes ménages sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion, Tréguier et Paimpol en raison de la hausse du coût du foncier.

Des déséquilibres se créent, sources d'inégalités sociales et de détérioration de l'environnement. Le risque à terme est de réduire l'attractivité du territoire, et de freiner se faisant son développement économique.

Fort de cette expérience, et dans la continuité de ces engagements, le territoire a choisi de cibler son intervention autour d'une ambition forte et partagée :

(Dés)équilibres.

Par ce biais, le PTG souhaite expérimenter des solutions locales et pérennes pour maintenir la diversité et l'attractivité du territoire. Cet objectif réaffirme la volonté des acteurs locaux de s'associer pour développer une conscience collective inscrite dans la logique du développement durable et construire ensemble de nouveaux équilibres pour leur territoire.

Objectifs stratégiques :

Le développement équilibré du territoire s'articule autour des trois axes d'intervention suivants :

- la recherche d'équilibre entre les usages et les fonctions de l'espace ;
- le développement des filières économiques locales (circuits courts, touristiques et énergétiques) ;
- l'incitation aux comportements éco-responsables.

Objectifs financiers :

- Maintien du taux de programmation annuel ;
- Montant des mandatements réalisés au 31/12/2013 : 997 514.24€ (fixé par la DRAAF)

Calendrier de mise en œuvre

13 juin 2009 : signature de la Convention Leader
Décembre 2009 : début de la programmation
31 décembre 2014 : fin de la programmation
31 mars 2015 : fin de la réalisation (factures acquittées)
31 décembre 2015 : clôture du programme

Responsables du programme

Référént élu : Maurice OFFRET, nommé le 19 mars 2009
Référént du Conseil de développement : Yves LE BIHAN, nommé le 30 novembre 2010
Référéntes techniques : Christelle BACOR, Catherine ANCEAUME

Actions mises en œuvre en 2013

Le GAL & le Comité de programmation Leader

Composition du GAL :

Cette année, GAL a accueilli deux nouvelles structures : la Communauté de communes du Haut-Trégor en lieu et place des Communautés de communes du Pays Rochois et des Trois Rivières (collège public) et la FNSEA (collège privé) et cela malgré la difficulté de programmer des projets agricoles.

Le GAL est ainsi composé de 25 structures réparties entre deux collèges :

- Collège public : 11 sièges (44%)
- Collège privé : 14 sièges (56%) conformément à l'obligation des 50% minimum de membres du collège privé.

Le renouvellement des membres du GAL est important (à hauteur de 19%) et intéresse les suppléants (66%) et les titulaires (44%). Le principe d'égalité femme/homme n'est pas respecté, le GAL étant composé d'hommes à hauteur de 81% (soit 38 membres) et de 19% de femmes (soit 9 membres, dont seulement 4 titulaires).

Au cours de l'année 2013, le Comité de programmation Leader s'est réuni à cinq reprises sur les communes de Cavan, Pleudaniel, Plourivo, Langoat et Pleumeur-Bodou (chacune d'elles appartenant à l'un des cinq EPCI constitutifs du territoire).

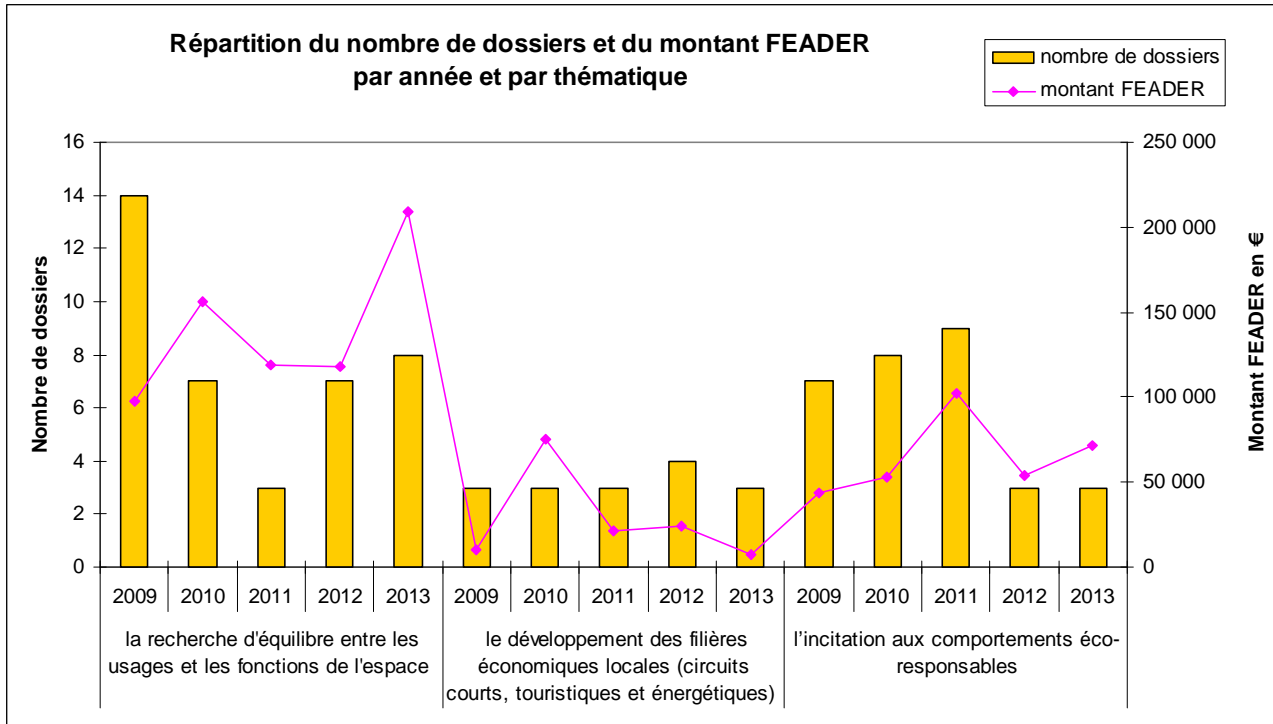
Formation des nouveaux membres du GAL :

Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo n'a pas mis en place de formation pour les nouveaux membres du GAL malgré un taux de renouvellement exceptionnellement élevé mais néanmoins étalé sur l'année.

Le choix a été fait de mettre en place une nouvelle session de formation en 2014, à l'issue des élections municipales, afin de préciser la stratégie Leader du territoire, de présenter les modalités de fonctionnement du GAL, de garder mobilisés les anciens membres et de proposer des pistes de travail visant à l'optimisation du fonctionnement du GAL en vue du futur programme 2014-2020.

D'autres sujets pourront être abordés à l'occasion de cette rencontre : l'intérêt de modifier la maquette financière Leader, l'évaluation du programme en cours, l'articulation du programme Leader avec le Contrat de partenariat Région-Pays sur les périodes 2007-2013 et 2014-2020.

Objectifs stratégiques



La recherche d'équilibre entre les usages et les fonctions de l'espace :

A l'exception de l'année 2011, on remarque que « la recherche d'équilibre entre les usages et les fonctions de l'espace » demeure l'enjeu majeur de la stratégie Leader, tant en nombre de dossiers traités qu'en montants FEADER alloués (plus de 60% des montants). Au regard des projets examinés, la recherche d'équilibre s'effectue en terme de services à la population essentiellement développés par les territoires ruraux. Il s'agit notamment de nouveaux services mis en place à l'échelle des Communautés de communes rurales qui doivent répondre à une demande croissante des jeunes actifs s'installant en zone limitrophe des villes-centres, tout en maintenant les réponses aux besoins de la population préexistante et vieillissante.

– *Concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier*

Il s'agit de soutenir les initiatives de gouvernance locale visant à assurer l'équilibre social, économique et environnemental du territoire : création d'un outil de gouvernance locale, animation d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières, création et animation d'un observatoire du foncier, réalisation d'études prospectives...

Même si cette année aucun projet n'a émergé sur ce thème, il n'en demeure pas moins un enjeu stratégique important et difficile à mettre en œuvre (problème d'échelle pertinente). Cependant, la validation d'actions prioritaires sur la démarche GIZC au Forum du Pays en novembre 2013 laisse espérer l'émergence de nouveaux projets littoraux.

– *Favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes*

Il s'agit de rendre certains territoires plus attractifs par la réalisation associative d'espaces de création artistique et culturelle : par exemple « L'image qui parle » à Paimpol ou la réhabilitation du « Logelloù » à Penvenan.

La création d'une maison de santé sur les territoires ruraux de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézradrieux et de Lannion-Trégor Communauté (anciennement Communauté de commune de Beg Ar C'hra) répond

également au problème de mobilité en territoire rural en limitant ainsi les déplacements des personnes demandeuses de soins de premier recours.

La délocalisation des actions du PAEJ « PASS'AGE » sur les communes rurales de Tréguier, Pommerit-Jaudy et Cavan contribue à l'amélioration de la qualité de vie des populations et notamment des jeunes et de leurs parents.

– *Faire du paysage un élément identitaire à préserver*

La création d'ouvrages à destination des enfants de 3 à 8 ans valorise le patrimoine naturel et culturel du Trégor, tout en l'utilisant comme un support pour la compréhension de l'évolution de nos territoires et des pratiques.

Dans son engagement pour l'écologie sonore, le Centre de Découverte du Son a pour ambition de valoriser les paysages par le sonore et de valoriser le sonore des territoires notamment par la préfiguration d'une sonothèque / phonothèque et d'un observatoire sonore des paysages.

– *Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale*

Malgré l'enjeu fort que représente la recherche d'équilibre pour le territoire, il s'avère que peu de projets émergent sur notre territoire. A ceci, il peut y avoir deux raisons : Leader peut ne pas être l'outil adéquat pour conforter les espaces agricoles périurbains et littoraux ainsi que les pratiques agricoles ; et/ou les organismes agricoles et les élus n'ont pas réussi en mettre en place une gouvernance légitime pour expérimenter des solutions localement.

Le développement des filières économiques locales - circuits courts, touristiques et énergétiques :

L'effet levier de Leader sur le développement des activités économiques locales reste linéaire au fil des ans, tant en nombre de projets présentés qu'en montants FEADER accordés (12% des montants).

– *Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe*

Malgré une forte dynamique locale initiée dans le cadre de la Charte de l'environnement (circuit d'alimentation de proximité intitulé « Des champs à l'assiette » mis en place par le PTG via une coopération avec le GAL du Pays de Guéret et le GAL du PNR Millevaches), les dispositifs d'aide Leader pour la vente directe à destination des exploitants agricoles et des micro-entreprises ne sont pas sollicités (dispositifs 311 et 312).

En effet, les bénéficiaires agricoles ont accès à des financements via des dispositifs identifiés par la profession et mis en place après l'élaboration de la stratégie Leader.

De ce fait, l'absence de projet agricole financé via Leader a conduit le comité de programmation du 12 décembre 2013 à modifier sa maquette financière (avenant N°2) en fermant définitivement deux dispositifs agricoles intitulés « Aider à la création et au développement de points de vente collectifs des producteurs locaux » (dispositif 311 et 312).

Cette orientation se fait dans la continuité des décisions amorcées en 2012, avec notamment la fermeture de l'axe agricole (axe n°1) lors du comité de programmation du 8 mars 2012.

Les fonds FEADER ont été réaffectés en faveur des projets « Faire du paysage un élément identitaire à préserver » (dispositif 323E). Ces transferts de fonds représentent 2.18% de la maquette, soit 33 982€.

– *Structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural*

Des acteurs du tourisme du PTG ont choisi de soutenir et faire émerger la création d'activités touristiques en milieu rural en s'appuyant sur la coopération vers d'autres territoires.

Ainsi, l'Office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté élabore un ouvrage anglophone, à destination des britanniques, ouvrage de découverte du littoral et du patrimoine depuis la gare maritime de Roscoff jusqu'à Lannion. L'Office de tourisme communautaire met aussi en place des formations des acteurs touristiques locaux, en partenariat avec le Pays Touristique de Morlaix, afin de développer la clientèle britannique.

La commune de Loguivy-Plougras envisage de s'engager dans un projet de coopération internationale avec la commune Lentiira située dans le GAL de Living Kainuu en Carélie en Finlande, en s'appuyant sur une création artistique commune : musiques et chants traditionnels. Ce projet est porté en partenariat avec le Comité des fêtes de Saint-Yves et la Compagnie Babil.

– *Favoriser l'émergence de filières énergétiques locales*

Il est à noter qu'il n'y a pas de nouveau projet favorisant l'émergence de filières énergétiques locales. La récente mise en place par le Pays d'une mission de conseil en énergie partagé (février 2011) et les besoins identifiés par celle-ci inciteront peut-être à terme le déploiement de nouveaux projets.

L'incitation aux comportements éco-responsables :

L'incitation aux comportements éco-responsables est le deuxième enjeu de la stratégie Leader, et ce, tant en nombre de dossiers qu'en financements FEADER mobilisés (près de 28%). Cela s'explique par le développement de l'éducation et la formation des acteurs locaux, des préalables pour impulser des changements dans les comportements et les modes de vie.

On remarque cependant qu'il y a un déclin du nombre de projets sollicitant du FEADER depuis 2012. Cet essoufflement peut être induit par une prise de conscience de la population ou des changements de comportement et illustre la nécessité d'adapter les actions de sensibilisation.

– *Construire un projet territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays*

Le REEB poursuit la mobilisation des acteurs d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays afin de renforcer les partenariats, d'améliorer la connaissance et de favoriser la cohérence territoriale des projets touristiques : pass tourisme, communication algues vertes et lexique pour les animations.

– *Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire*

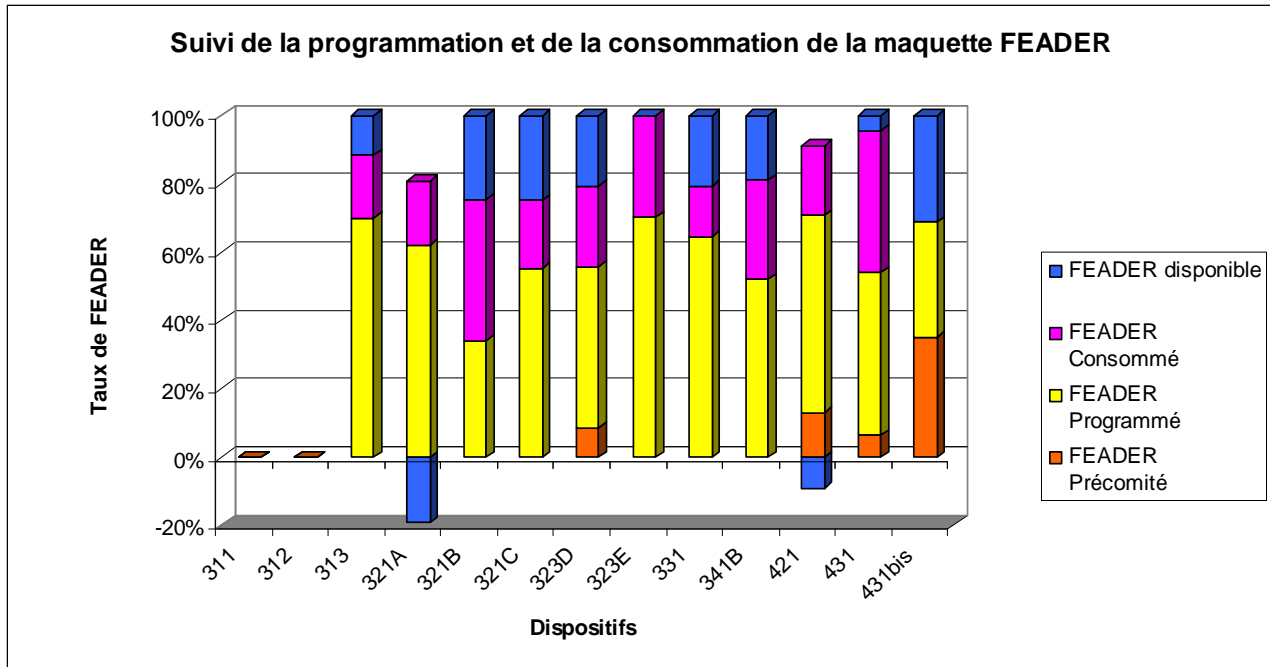
Le CEVA va créer de nouveaux supports de communication sur les algues, validés scientifiquement et à destination de différents publics : scolaires, étudiants, grand public. Il s'agit de l'algue alimentaire avec l'élaboration de nouvelles recettes, en collaboration avec le Lycée de Pommerit-Jaudy, d'informations sur l'aquaculture intégrée illustrées par des exemples existants dans le monde, et enfin, de fournir de l'information sur le développement des microalgues alimentaires en France.

– *Expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie*

Leader finance également la création d'un parc attractif et ludique, sur trois hectares et pour le grand public, à Pleumeur-Bodou. L'objet de ce parc est de sensibiliser le public aux énergies alternatives, de découvrir une zone humide et un jardin écologique au travers de quatre parcours interactifs.

Les chiffres clefs de la programmation et de la consommation

État d'avancement de la programmation des fonds FEADER :



Le montant de FEADER programmé est de 1 321 540.07€, soit 84.79% de la dotation financière Leader 2007-2013 du PTG, dont près de 14% ont été programmés au cours de l'année 2013.

Il y a une baisse du taux de programmation annuel malgré le maintien du nombre de dossiers présentés. Cette diminution peut s'expliquer par le taux important des désengagements de FEADER au cours de l'année 2013 (8.10%, soit 126 296€) ; ce qui correspond aux fonds FEADER programmés mais non consommés qui sont réaffectés sur la maquette.

Si les désengagements sont essentiellement dus à la surestimation du coût des projets, cette année a été marquée par l'abandon du projet de l'association ARGILE concernant la réalisation du « Centre de découverte pour la revalorisation des matériaux locaux dans l'habitat ». En effet, la mobilisation des institutions et des financeurs autour de ce projet n'a pas permis de trouver d'issue à la mise en œuvre du projet, désengageant ainsi 37 263.11€ de FEADER.

Un suivi des désengagements de FEADER est mis en place au Pays du Trégor-Goëlo. En effet, même si les montants sont ré-alloués à la programmation, il est important de réaffecter rapidement le FEADER sur de nouveaux projets afin de consommer la globalité de notre dotation FEADER.

Par ailleurs, il faut être vigilant au contexte particulier pour la programmation à venir :

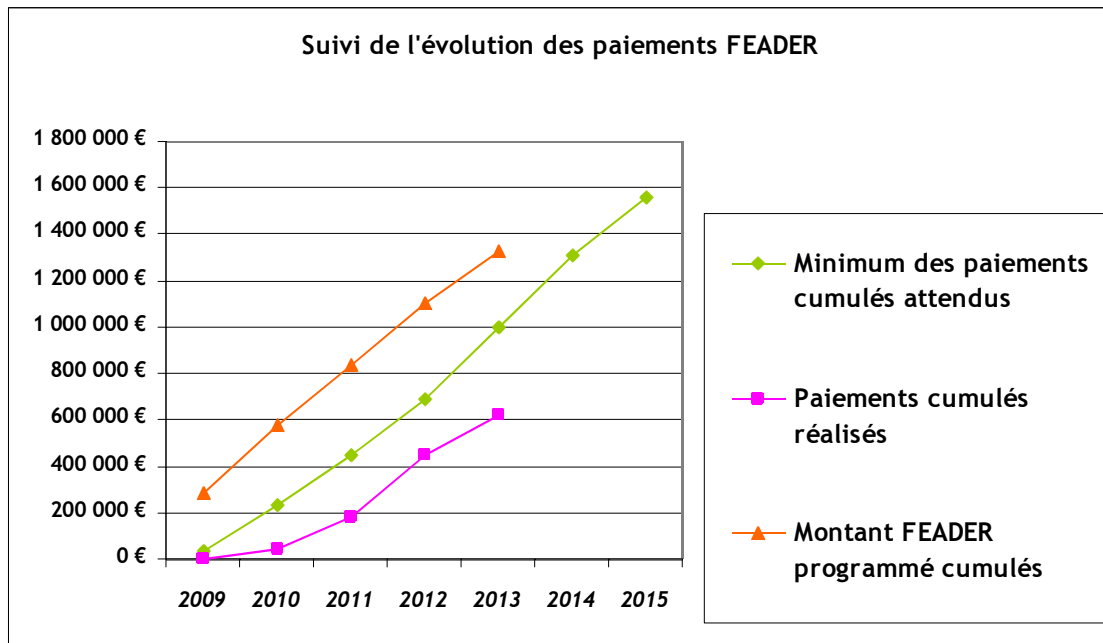
- La difficulté de trouver un cofinanceur public pour les maîtrises d'ouvrage privées du fait notamment de la fin du Contrat Région - Pays 2006-2012, de la consommation de l'enveloppe Leader du Conseil général, ainsi que de la fin de la clause de revoyure des contrats territoriaux (Conseil général).
- Notre territoire a été particulièrement mobilisé par la Réforme des collectivités territoriales : les potentielles fusions et restructurations ont freiné l'émergence de nouveaux projets portés par les collectivités territoriales.
- L'arrêt de la programmation au 31 décembre 2014.

Le taux de programmation de la dotation dédiée à l'unité urbaine est de 95%, soit 296 134.28€ ; ce qui laisse peu de marge pour financer de nouveaux projets en territoire urbain.

Enfin, il reste des financements FEADER disponibles sur l'ensemble des dispositifs de la stratégie Leader, à l'exception de la coopération (dispositif 421). En effet, même si le graphique montre une surconsommation du dispositif 321A relatif au développement de l'accès aux services à la population, les dispositifs 321 A, B, et C sont fongibles. Il faut noter la possibilité de re-ventiler les fonds FEADER en fonction des besoins du territoire au cours de la période de programmation.

État d'avancement de la consommation des fonds FEADER :

Le montant de FEADER mandaté est de 618 524.41€, soit près de 40% de la maquette et 47% du montant de FEADER programmé. *Le montant FEADER programmé prend en compte le montant des désengagements*

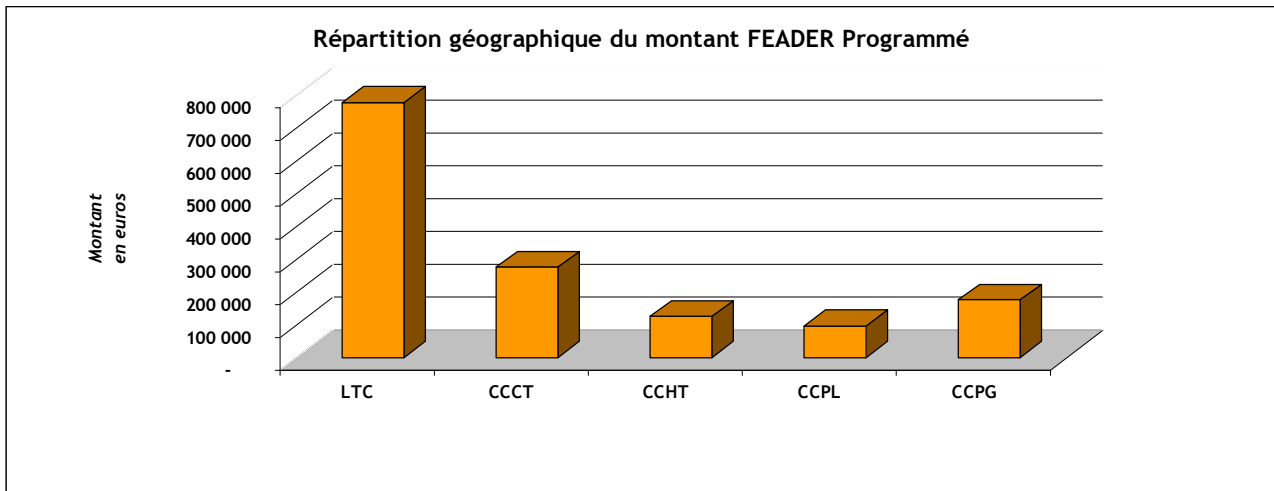


Il y a un réel décalage entre la réalisation des dossiers Leader et les projections de paiement des services de l'État, nonobstant les efforts et les outils de suivi des paiements mis en place par l'équipe Leader. En effet, lors de la signature de la convention Leader 2007-2013, le GAL du PTG s'était engagé à consommer 997 514.24€ en 2013.

A ce jour, ce sont plus d'une dizaine de dossiers qui sont en attente de paiement dans les services de la DDTM (dont 8 pour une demande de solde), et cela malgré le recrutement d'une personne supplémentaire par les services de l'Etat (DDTM) en 2012. Il faut souligner que l'année 2014 a été marquée par le renforcement des contrôles et par une demande accrue de justificatifs complémentaires suite à l'édition de la note de service DGPAAT /SQDG/SDDRC/N2013-3029 du 2 octobre 2013 concernant les contrôles administratifs pour les dossiers des mesures RDR, pour les dépenses immatérielles (dépenses de rémunération) et les instructions de la DRAAF concernant la commande publique.

Afin de faciliter le suivi des dossiers en attente de paiement, l'équipe Leader organise régulièrement des points gestion avec les services de la DDTM, au nombre de quatre par an, pour faciliter la gestion de ces dossiers.

La répartition géographique des fonds FEADER



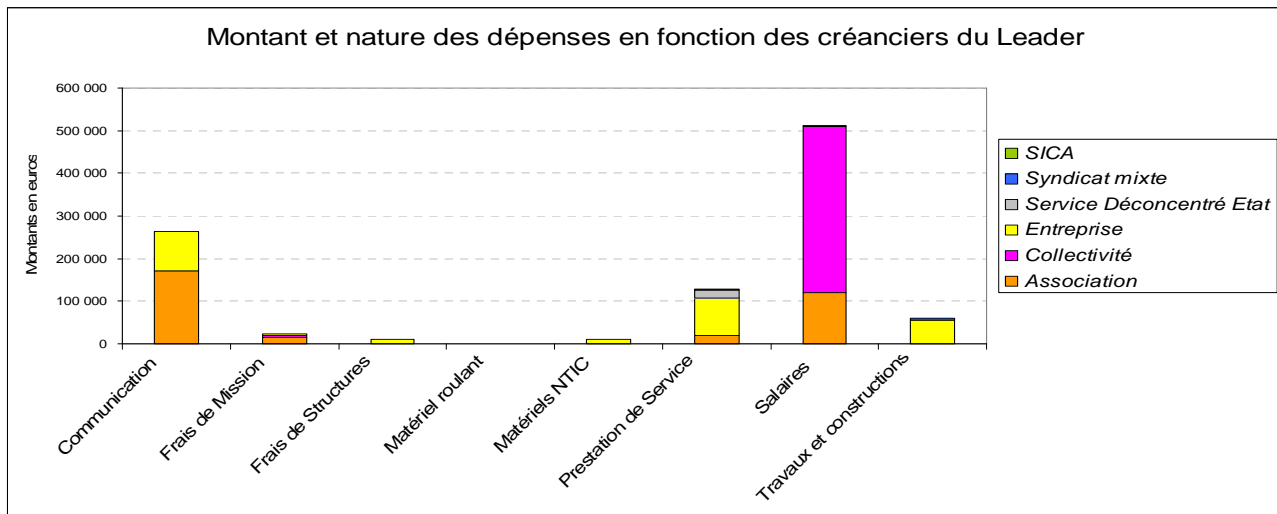
Premier constat : 54% des fonds FEADER sont attribués au territoire de Lannion-Trégor Communauté et 19% à la Communauté de communes de Centre-Trégor.

Si l'on rapproche ces données à la population de chacun des territoires, on observe alors que les habitants du territoire du Centre-Trégor (CCCT) sont les premiers bénéficiaires de Leader avec près de 40.76 € / habitant, suivis des habitants de la Presqu'île de Lézardrieux (CCPL) avec 11.57€ de FEADER / habitant (différence d'un facteur 3.5). Les habitants de Lannion-Trégor Communauté disposent de 10.70€, puis ceux des autres territoires, de 8.64€ à 7.44€.

L'ensemble des projets Leader contribue au maintien des équilibres socio-économiques et environnementaux, favorise la diversité des territoires, ce qui, mis bout à bout, garantit l'attractivité et la qualité du cadre de vie du PTG. C'est pourquoi la mise en œuvre de la stratégie Leader sur le PTG privilégie les habitants des territoires ruraux et périurbains.

L'impact économique du Leader

L'impact économique du Leader permet de suivre l'utilisation des fonds FEADER par les bénéficiaires ultimes ainsi que l'effet levier des fonds sur l'activité économique locale. En effet, pour 1€ de subvention FEADER accordé, ce sont 3€ investis sur le projet ; l'impact économique du Leader est analysé selon 3 critères : la nature des dépenses, la nature et la géolocalisation des bénéficiaires ultimes.



Les principaux bénéficiaires du Leader sont les collectivités créancières de près de 39% des dépenses, puis les associations avec 32% des dépenses et 26% concernent les entreprises (tous statuts confondus).

Les entreprises, bien qu'émergeant sur tous les types de dépenses, sont principalement sollicitées en communication, prestations de services et travaux et constructions.

En terme de montant, les principales dépenses sont les salaires (51%), les frais de communication (26%) et les prestations de services (13%). Les salaires correspondent principalement à des créations de poste au sein des collectivités, mais également des associations. Il serait utile d'évaluer si les créations de postes sont un effet d'aubaine des collectivités ou si ces emplois sont pérennisés comme préconisé dans la stratégie Leader.

L'évaluation

L'évaluation régionale Leader est disponible depuis le 3 juillet, elle est hébergée sur le site Internet du Pays. L'évaluation a été pilotée par la DRAAF Bretagne, qui a confié sa réalisation à deux agences associées : Euréval (spécialisée dans l'évaluation des politiques publiques) et Oxalis, (coopérative d'entrepreneurs salariés) qui ont réalisé les enquêtes sur le terrain. A la demande des membres du comité de programmation, une restitution synthétique de cette évaluation a été faite en séance du comité de programmation du 10 octobre 2013 par la chef de projet, rappelant ainsi les 21 préconisations articulées autour des 7 fondamentaux de Leader.

Actions prévues en 2014

Le comité de programmation Leader poursuivra en 2014 ses réunions à raison de quatre par an. La périodicité pourra évoluer en fonction du nombre de dossiers présentés à la programmation.

L'année 2014 marquant l'entrée dans la période préparatoire à la clôture du programme, le comité de programmation sera également mobilisé pour suivre de près la programmation (dernière année prévisionnelle) et l'affectation des crédits FEADER de la dotation au cours de ces deux dernières années du programme.

Enfin, 2014 sera également consacré à une évaluation finale du programme en vue de la préparation à l'appel à candidature Leader 2014-2020 et l'appel à manifestation d'intérêt concernant la construction du Contrat de partenariat Région-Pays 2014-2020 : définition des axes prioritaires, élaboration de fiches-actions, élaboration d'une maquette financière par axe prioritaire, lancement du comité de programmation régionale...